

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Arcens, du mercredi 25 février 2026, à 18 h, salle du conseil de la mairie

Nombre de membres :

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Votants : 8

Présents : Monsieur GIROT Thierry, Madame ABEL Patricia, Madame COURTAULT Joëlle, Madame MERCIER Nadège, Monsieur RIBEYRE Jean-Claude, Monsieur VIGNAL Lionel.

Excusés : Madame CHANUT Nathalie, M. CHAUSSINAND Laurent.

Ont donné pouvoir : Madame CHANUT Nathalie à Mme COURTAULT Joëlle, Monsieur CHAUSSINAND Laurent à Monsieur VIGNAL Lionel.

Absent : Monsieur ROZE Aurélien.

Le quorum est atteint.

Joëlle Courtault est désignée secrétaire de séance.

Était également présente : Odette BOYER, secrétaire générale de mairie

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2025
2. Approbation du Compte financier Unique 2025
3. Affectation des résultats 2025
4. Vote des Taux de Fiscalité Directe Locale pour l'année 2026
5. Vote du budget primitif 2026
6. PLUI : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
7. École : Approbation du plan particulier de mise en sûreté unifié (PPMSU)
8. Questions diverses
9. Communication

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, qu'en raison d'un problème de perturbations nationales dans les applications HELIOS et CDGD-SPL qui dégradent fortement l'envoi des flux des collectivités vers l'application HELIOS, ainsi que ceux liés aux comptes financiers uniques, les points 2 et 3 de l'ordre du jour ne peuvent pas être traités et seront remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

1 -Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité

4 – Vote des taux de fiscalité Directe Locale pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'impôts directs locaux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **33.34 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **64.70 %**
- Taxe d'habitation (TH) : **8.45 %**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux à l'identique pour l'année à venir. La proposition est validée à l'unanimité.

5 - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Commune pour l'année 2026. Il précise que, concernant les investissements, une enveloppe globale est proposée au vote afin de laisser la liberté, aux prochains élus, de valider leurs propres projets d'investissement dans le respect des montants votés.

Budget primitif de la Commune :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
002	Déficit de fonctionnement reporté		002	Excédent de fonctionnement reporté	88 283,80
011	Charges à caractère général	139 950,00	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	165 600,00	70	Produits des services du domaine et ventes	25 365,00
014	Atténuation de produits	3 900,00	73	Impôts et taxes	94 058,55
65	Autres charges de gestion courantes	54 925,00	731	Impositions directes	191 500,00
66	Charges financières	5 136,00	74	Dotations, subventions et participations	109 924,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	75	Autres produits de gestion courante	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	76	Produits financiers	0,00
023	Virement à la section d'investissement	135 860,35	77	Produits exceptionnels	0,00
042	Opérations d'ordre	10 760,00	78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00
			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4000
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :		516 131,35	TOTAL des Recettes de Fonctionnement :		516 131,35
				Equilibre de la section =	0,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
001	Déficit d'investissement reporté	96 527,54	001	Excédent d'investissement reporté	0,00
16	Emprunt remboursement en capital	50 520,00	021	Virement de la section de fonctionnement	135 860,35
20	Immobilisations incorporelles	0,00	040	Opérations d'ordre	10 760,00
204	Subventions d'équipement versées	121,00	10	FCTVA, TAM ...	14 500,00
21	Immobilisations corporelles	107 469,35	1068	Affectation du résultat	125 669,05
23	Immobilisations en cours	0,00	13	Subventions	990,00
27	Autres immobilisations Financières	0,00	16	Emprunts et cautions	0,00
RAR	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	29 141,51	024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00	RAR	Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	0,00
458x	Opérations pour le compte de tiers		458x	Opérations pour le compte de tiers	
TOTAL des Dépenses d'Investissement :		287 779,40	TOTAL des Recettes d'Investissement :		287 779,40
TOTAL DES DÉPENSES		803 910,75	TOTAL DES RECETTES		803 910,75
Taux de fongibilité fixé par délibération :		7,50 %	Equilibre de la section =		0,00
Fongibilité fonctionnement possible		27 713,33			
Fongibilité Investissement possible		11 858,28			

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions concernant le budget.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de procéder au vote du BP 2026.

Le conseil municipal procède au vote du budget primitif pour l'année 2026 et celui-ci est validé, à l'unanimité

6 - PLUI : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Maire rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été transmis, par mail, à l'ensemble des élus.

Il présente donc rapidement les orientations proposées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI de Val'Eyrieux. Il indique qu'elles sont au nombre de 15 et qu'elles sont réparties selon quatre grands axes thématiques :

- Axe 1 : Accueillir de nouveaux habitants et renforcer l'équilibre du territoire
- Axe 2 : Améliorer le cadre de vie et faciliter le quotidien des habitants
- Axe 3 : Soutenir une économie locale, évolutive et durable,
- Axe 4 : Préserver nos ressources et agir pour la transition écologique

Ces 15 orientations stratégiques sont ensuite déclinées en objectifs dans la version complète du PADD, annexée à la délibération.

Axe 1 : ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS ET RENFORCER L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

- Orientation 1 : Viser l'optimum démographique et accompagner l'ambition d'attractivité de la Communauté de Communes
- Orientation 2 : Maintenir une organisation territoriale équilibrée qui valorise les rôles des centralités et des villages
- Orientation 3 : Renforcer l'identité locale du territoire par la préservation et la mise en valeur des ses richesses patrimoniales et paysagères

Axe 2 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET FACILITER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

- Orientation 4 : Impulser une nouvelle dynamique d'attractivité résidentielle
- Orientation 5 : Promouvoir un développement résidentiel répondant aux besoins différenciés des populations
- Orientation 6 : Optimiser les déplacements dans un territoire contraint
- Orientation 7 : Conforter un panel d'équipements et de services de qualité pour bien vivre en Val'Eyrieux

Axe 3 : SOUTENIR UNE ÉCONOMIE LOCALE, ÉVOLUTIVE ET DURABLE

- Orientation 8 : Maintenir, renforcer le dynamisme économique existant et mettre en place les conditions d'accueil optimales à destination d'activité économiques diversifiées et innovantes
- Orientation 9 : Favoriser le dynamisme du tissu commercial dans une logique de complémentarité d'offre et de proximité au service des consommateurs
- Orientation 10 : Conforter une politique touristique responsable, en appui des richesses naturelles, patrimoniales et culturelles locales
- Orientation 11 : Soutenir l'agriculture, activité économique emblématique du territoire, et développer la filière forêt-bois

Axe 4 : PRÉSERVER NOS RESSOURCES ET AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Orientation 12 : Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques et au réchauffement climatique
- Orientation 13 : Encourager la transition énergétique et écologique en poursuivant l'ambition de devenir un Territoire à Énergie Positive
- Orientation 14 : Préserver les richesses écologiques remarquables du territoire
- Orientation 15 : Préserver les ressources du territoire, bien commun pour l'avenir

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert et invite par conséquent les membres du Conseil Municipal à s'exprimer sur les orientations générales du PADD

Au terme de ces échanges et après clôture des débats par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un débat, au sein du conseil municipal, sur les orientations générales du PADD du PLUI.

7 - École : Approbation du plan particulier de mise en sûreté unifié (PPMSU)

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'à la demande de Madame l'inspectrice de l'Education Nationale et conformément à la circulaire interministérielle du 08 juin 2023, un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) unifié doit être mis en place dans les écoles.

Ce document, élaboré conjointement par Madame la conseillère pédagogique de la circonscription d'Aubenas, la directrice d'école, un représentant de la brigade de gendarmerie de Le Cheylard et les services de la mairie, doit être présenté au Conseil Municipal pour approbation, et sera transmis aux services de l'Education Nationale.

Le PPMS est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école ou l'établissement dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours.

Il est précisé que le document en question a été transmis à l'ensemble du conseil municipal avant la séance du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du PPMS et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Plan Particulier de Mise en Sûreté unifié de l'école d'Arcens.

8- Questions diverses

Sans objet

9 – Communication

La séance est levée à 19h15

Joëlle Courtault,
Secrétaire de séance



Thierry Girot,
Maire

